



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence nationale  
des titres sécurisés**

## **Décision n° 41 du 2 juin 2021 portant délégation de signature**

**La directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),**

Vu le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés, notamment l'article 11,

Vu le décret du 2 octobre 2020 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC en qualité de directrice de l'Agence nationale des titres sécurisés,

Vu la convention-cadre entre le ministère de l'intérieur et l'ANTS, modifiée notamment par l'avenant n° 3 du 20 octobre 2021 relatif à l'identité numérique,

**Décide :**

### **Article 1er**

En application de la convention-cadre modifiée, susvisée, délégation est donnée à Monsieur Xavier CABERO, agent de la direction de programme interministérielle de l'identité numérique, s'agissant des dépenses imputées sur le centre de responsabilité budgétaire (CRB) n° 029, liées à l'exécution du marché relative au service de garantie de l'identité numérique (SGIN) et à la mise en place de l'identité numérique, à l'effet de :

- saisir les engagements de dépenses dans le système d'information financière de l'ANTS;
- saisir les constatations de service fait dans le même système.

### **Article 2**

Le secrétaire général, les agents de l'ANTS concernés et Monsieur Xavier CABERO sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui leur sera notifiée.

Fait le 21 octobre 2021.

**La Préfète, Directrice de l'Agence  
nationale des titres sécurisés,**

**Anne-Gaëlle BAUDOIN**